

**20 septembre 1969, Beauport**

### **Congrès des hebdomadaires du Canada**

Le journal régional a sur le quotidien certains avantages indiscutables, qui n'entament en rien cependant le rayonnement également indiscutable de la grande presse. Vos hebdomadaires bénéficient, par exemple, d'un certain recul sur les événements, recul de courte portée, il est vrai, mais qui vous permet pourtant de traiter les faits survenus dans votre milieu selon une optique à la fois plus précise et plus large: vous pouvez en rendre compte d'une façon plus complète tout en en poussant l'analyse à votre gré.

De plus, parce que votre champ d'information recouvre une aire géographique moins vaste que le quotidien, il vous est loisible de consacrer à ce qui se fait ou ce qui se dit sur votre territoire une attention plus soutenue, un espace plus généreux, de sorte qu'il vous est beaucoup plus facile de faire de vos publications le miroir fidèle de votre coin de pays que ce ne l'est aux quotidiens qui doivent forcément survoler une surface humaine beaucoup plus vaste.

C'est précisément ce qui confère à votre journalisme un impact très particulier sur le secteur de population que vous servez. Plus la nouvelle en effet nous touche de près, que ce soit par son incidence familiale, territoriale ou communautaire, plus son intérêt mord sur les individus ou les groupes. Entre une lettre qui lui vient de sa famille et le journal de son quartier, de sa petite ville où de sa région, le citoyen ouvrira d'abord la lettre; pour la même raison, il est à prévoir qu'avant de déplier les 56 pages de son quotidien, il feuillettera d'abord l'hebdomadaire qui lui parlera de son milieu immédiat.

Cette réaction spontanée explique sans doute dans une large mesure le fait souvent fois rappelé qu'en France, par exemple, les journaux de province influent davantage sur le public que les grands journaux parisiens. Il se crée en somme autour de l'hebdomadaire régional un phénomène normal de polarisation, de la même façon que la petite ville où il est le plus souvent situé draine naturellement vers ses industries, ses commerces, ses institutions, ses foyers de culture et de loisir une large fraction de la population rurale périphérique.

Vos publications constituent donc dans les limites de leur rayonnement ce « ferment de vie générale » par quoi Vidal de la Blache définit le destin de la petite agglomération urbaine; votre rôle auprès de votre public, c'est celui que Michel Bertrand reconnaît à la petite capitale d'une région, celui « d'animatrice de la vie collective dont elle englobe tous les aspects ». Des animateurs de la vie collective. Voilà bien comment vos périodiques peuvent se définir en plus de demeurer l'écho imprimé de cette activité communautaire. En un temps où la région prend de plus en plus d'importance dans les plans d'aménagement du territoire; où la région découpe à la fois la carte économique et scolaire du Québec, l'exercice de votre profession dépasse donc largement le cycle traditionnel de la collecte et de la diffusion de la nouvelle pour accéder à une dimension plus proprement civique: la promotion d'initiatives progressives, la lutte contre les mentalités ou les traditions rétrogrades, l'épaullement des plans de rénovation urbaine ou de développement rural.

Un écueil vous guette comme il guette tous les artisans d'un nouveau Québec œuvrant dans un rayon géographique limité: l'écueil du chauvinisme, stérilisateur par excellence des enthousiasmes constructifs, éternel obstacle au regroupement des forces à l'échelle régionale.

Dresser une région contre l'autre, entretenir la rivalité de deux villes n'améliorent en rien le sort de l'une et de l'autre. Combien de projets, d'innovations susceptibles d'activer l'économie, le bien-être, la vie intellectuelle d'une population donnée ont été contrecarrés, retardés, bloqués, par l'esprit de clocher. Comme vous mériteriez magnifiquement de votre coin de terre si, dans certains litiges de localisation, par exemple, vous puissiez contribuer au triomphe du bien général sur le bien particulier, de l'intérêt régional sur l'intérêt local, et ce, même si momentanément la popularité de votre journal devait en souffrir !

Car si l'information présuppose avant tout un choix entre ce qui mérite la publication et ce qui ne la mérite pas, elle implique également, au plan de l'engagement communautaire, un choix entre maints intérêts souvent concurrents. C'est la qualité même de ces options qui définit la qualité de votre activité journalistique.

Cette règle vaut aussi pour le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger puisque, ainsi que vous avez pu le constater au cours des dernières années, le Québec est entré de plein pied dans le vaste domaine des communications. Désireux de mieux renseigner la population sur les différentes législations adoptées par le parlement et sur les diverses politiques établies par l'administration provinciale, le Québec s'est donné, entre autres, un Office de publicité qui fournit à la presse écrite et parlée une abondante documentation sur le travail des ministères.

À cet Office incombe donc aussi ce devoir d'objectivité que je viens d'évoquer et veuillez être assurés que comme premier ministre, et à ce titre responsable de cet Office devant l'Assemblée nationale, je mettrai tout en œuvre pour que cet organisme de service public ne devienne pas le trompette du régime en place mais soit et demeure le vulgarisateur intègre de l'actualité gouvernementale.

Pour que l'exercice de la démocratie ne se réduise pas à un pèlerinage aux urnes tous les quatre ou cinq ans, mais se concrétise dans une réalité de tous les jours, il importe en effet que le devoir d'information de l'État se transforme en un pouvoir régulièrement exercé, en conformité du droit fondamental du citoyen à la vérité.

Or, ainsi que le souligne le sociologue J. Rovin, ce pouvoir d'information « reçoit une promotion sans précédent dans la mesure où fonctionnaires et administrateurs, techniciens et spécialistes comprennent que l'intérêt commun, celui de leur service et de leur œuvre exigent également que leurs préoccupations se traduisent constamment dans une action de diffusion, d'information, d'éducation de leur public ».

On a d'ailleurs à cet égard remarqué avec justesse que les deux administrations qui, au début de la présente décennie, ont influé le plus sur la vie des Français ont été précisément celles qui se sont le mieux acquittées de cette fonction explicative, soit le Commissariat au Plan et la Compagnie d'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc. Mais une presse ne peut aspirer à

l'objectivité dans ses choix si des déterminismes intérieurs ou extérieurs viennent entraver la spontanéité de ces options. C'est pourquoi vous avons institué une Commission parlementaire relative aux problèmes de la liberté de presse. S'il est un droit à l'information, il est un droit corollaire, le droit à l'expression, moins absolu que le premier, il est vrai, plus limité mais réel et très exigeant dans son exercice. L'auteur précité justifiait le souci que nous entretenons d'une information directe, non dirigée, quand il rappelait que « la démocratie n'a pas seulement besoin de lois garantissant à chacun selon ses moyens l'accès théorique aux informations; elle a besoin d'institutions qui empêchent la création de monopoles particuliers, l'emprise d'intérêts et d'influences particulières sur les instruments de diffusion de l'information ».

Une politique fédérale récente m'incite à formuler ici un postulat qui, en d'autres circonstances, vous paraîtrait ridiculement élémentaire: il est un droit préalable à la liberté de la presse et c'est tout simplement le droit à la vie de la presse. Vous me permettez à ce sujet de vous dire mon effarement, et celui de tous mes collègues du cabinet, devant le nombre alarmant de périodiques hebdomadaires ou mensuels de langue française au Québec qui ont dû, ces derniers mois, mettre un « 30 » final à leur parution, par suite de la hausse exorbitante des droits de distribution postale. Quand on voit tant de publications, vouées à l'information générale ou spécialisée, tomber comme des mouches, on en vient spontanément à se demander où est la différence entre mettre un cadenas à la porte d'un journal, comme cela se pratique en pays totalitaires, et tuer- financièrement une publication par des tarifs d'affranchissement ».

Nous sommes entrés plus avant encore dans le champ des communications en mettant en ondes cette Radio-Québec dont la loi constitutive dormait dans nos statuts depuis près d'un quart de siècle.

Ce faisant, nous avons non seulement incarné dans les faits le principe de la compétence du Québec en matière de diffusion éducative mais nous nous sommes donné un instrument du vingtième siècle, dans un domaine essentiel, celui de l'enseignement et de la culture.

C'est l'un des moyens que nous avons pris pour occuper d'abord toute la place qui est nôtre dans les sphères où la constitution nous reconnaît une autorité exclusive. Déjà, l'Office de radio-télédiffusion du Québec a à son crédit des réalisations qui ont suscité l'intérêt non seulement des Québécois mais même de spécialistes d'outre-frontières, telles l'expérience TEVEC, les initiatives de l'Office de Développement de l'Est du Québec ou les techniques audio-visuels ont brillamment contribué à l'instruction et à l'animation de deux importants segments de notre population.

Le Québec ne peut plus se cantonner entre ses frontières. Depuis quelques années, il a enjambé l'Atlantique pour puiser d'abord aux sources vives de la mère patrie et ensuite fraterniser, échanger avec la francophonie internationale. Nous sommes en train de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exploitation bénéfique des satellites de communication qui demain rapprocheront encore davantage les uns des autres les cinq continents. Un comité franco-québécois est à l'œuvre qui scrute tous les aspects d'une telle exploitation, laquelle mettra pour ainsi dire le monde à notre porte. Je peux même affirmer qu'à cet égard aucune autre province canadienne n'est en avance sur nous.

Veillez croire qu'il ne s'agit pas là pour nous d'un vain point d'orgueil. Quel autre État de la Confédération a subi comme nous deux longs siècles d'exil moral, de césure culturelle, qui auraient pu mener à l'extinction une ethnie moins forte que la nôtre? Quel autre État de la Confédération doit affronter quotidiennement le conditionnement psychologique et linguistique auquel nous condamnent l'histoire et notre statut minoritaire au sein des quelque 200 000 000 d'anglophones nord-américains ? N'est-il pas des lors éminemment logique et impératif que, pour échapper à l'américanisation à outrance sans pour autant renier la réalité politico-géographique qui est la nôtre, nous sentions la nécessité de renouer avec notre civilisation d'origine, de maintenir un contact permanent, organique avec les 200 000 000 de francophones du monde? Dans cette perspective, je profite de la tribune que vous avez daigné m'offrir, et de laquelle je vous remercie chaleureusement, pour vous faire part de la nomination, à compter du 15 octobre prochain, d'un sous-ministre adjoint au ministère des Transports et Communications, qui sera en même temps conseiller du Conseil exécutif en matière de communications. Il s'agit de Me Yvon Côté, de Rimouski.

Au cours de la prochaine décennie, le monde des communications est appelé à transformer radicalement notre milieu. Les modes de communication actuels étendront leurs services à de nouvelles sphères d'activité, cependant que les satellites rempliront vraisemblablement certaines tâches dévolues jusqu'ici à la téléphonie et aux radio-télécommunications.

Conscient de l'impact qu'une telle mutation peut exercer sur l'ensemble de la collectivité, notamment dans le domaine de l'éducation et de l'industrie, le Québec, vous le constaterez, entend sonner l'heure de l'information électronique au fur et à mesure de son application à la vie courante. Il ne s'agit évidemment pas pour nous de concurrencer le gouvernement fédéral là où sa juridiction est explicite mais bien plutôt de pratiquer une politique de présence active partout où notre compétence doit s'exercer. La nomination de Me Côté témoigne de notre ferme volonté d'agir sans délai en ce domaine.

Vous pouvez déjà percevoir l'un des traits majeurs du visage de ce « nouveau Québec » que nous voulons sculpter dans la pierre vive d'une actualité bouillonnante. C'est une tâche gigantesque que nous entreprenons, une tâche qui réclamera un long et constant travail d'équipe, ou chacun de nous devra apporter sa modeste pierre.

De cette équipe appelée à bâtir le Québec de demain, je vous invite instamment, ce soir, à devenir, de par le poste de commande que vous occupez dans vos quartiers ou régions respectives, les contremaîtres magnifiques.